

le droit
à l'insoumission
(le dossier des "121")

cahiers
libres
n° 14

FRANÇOIS
MASPERO

cahiers libres

N° 14

cahier fibres
N. 14

ul

0

le droit
à
l'insoumission

le dossier des 10
le droit à l'insoumission

324

16° Z
8595
(14)

FRANÇOIS MASPERO
PARIS
1961

DL-29 5 1981-07752

Philippe Aron

le droit à l'insoumission

111

107
1212
(11)

le droit
à
l'insoumission

" le dossier des 121 "

FRANÇOIS MASPERO

P A R I S

40, Rue Saint-Séverin, V^e

1961

Il a été tiré de ce volume
le dixième de la collection « Cahiers libres »
200 exemplaires numérotés
marqués « exemplaire d'abonné »



AVERTISSEMENT DE L'EDITEUR

Il n'est pas nécessaire de rappeler le bruit qu'a fait en septembre et en octobre 1960 la publication de la « Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie ».

Par contre ce qu'il nous a semblé nécessaire de rappeler avant tout, c'est le climat historique de cette période. Car il faut bien préciser les choses : cette « déclaration » ne fut qu'une manifestation parmi tant d'autres d'une réalité politique qui ne pouvait plus être dissimulée. Si l'on a vu souvent lui donner une importance quasi-historique, « en dépassant les circonstances », n'oublions pas non plus que son rôle dans l'immédiat ne fut que celui de la goutte d'eau — et qu'elle ne fit même pas déborder le vase —. Tout dans la France de 1960 appelait à ce qu'une telle position fût enfin prise. Il fallait seulement en avoir le courage, et en tout état de cause, l'événement historique c'est que ce courage-là se soit enfin trouvé.

Depuis six ans la France menait avec persévérance, sinon avec succès, ses opérations systématiques de génocide en Algérie et depuis deux ans le général de Gaulle en avait pris personnellement la responsabilité ; six cent mille Algériens, soldats ou civils, étaient morts ; de temps à autre, un espoir de paix se profilait, particulièrement lorsque la pression internationale devenait trop lourde : récemment encore Melun avait soulevé beaucoup d'espoir puis beaucoup d'amertume ; après quoi, le général de Gaulle avait conclu que le F.L.N. devrait laisser le couteau au vestiaire, oubliant, lui, d'y laisser la magnéto et le couperet de la guillotine ; et pour que tout soit à nouveau clair, entre deux trémolos, en juillet 1960, il prit le temps de signer de sa main, comme il en avait déjà signé tant, l'ordre d'exécution de Mohamed Laklifi, soldat de l'A.L.N., condamné à mort en l'absence de son défenseur.

LE DROIT A L'INSOUMISSION

Depuis six ans il s'était établi un *modus vivendi*. Le seul parti représentant réellement la classe ouvrière — le parti communiste français — n'avait pu parvenir, malgré ses appels, à une mobilisation suffisante des masses qui mit fin à la guerre. Meetings et pétitions n'avaient plus guère de portée. A cette apathie des masses, dont on a beaucoup parlé, s'opposait la loghorrée des grandes consciences qui périodiquement « alertaient l'opinion ». Et c'est un fait que dans ce qu'elle avait de plus positif, la lutte contre la guerre semblait se traduire uniquement par une lutte désespérée contre certaines de ses formes les plus atroces. La publication de *La Question* et de *l'Affaire Audin* regroupa ainsi une partie de l'opinion particulièrement sensibilisée, décidée à ne plus se sentir complice d'une horreur nazie. Après la création du Comité Audin, ce fut celle du Comité Djamilia Boupacha. « Assez du sang des innocents ! », criaient ses animateurs.

Mais, déjà depuis février 1960, il était devenu impossible de cacher plus longtemps une autre réalité. En mettant enfin la main sur quelques membres d'un « réseau de soutien », la police dut reconnaître qu'il existait un mouvement clandestin de Français ; et celui-ci était assez puissant pour aider efficacement la Fédération de France du F.L.N. et l'A.G.T.A., à défier la V^e République en général et la D.S.T. en particulier, à contribuer à la révolution algérienne et à mettre sur pied en commun en France même une véritable structure antifasciste. La « presse » française tenta bien d'en couvrir les militants de ses obscénités coutumières, la question était enfin posée au grand jour. Elle le fut encore davantage lorsque Francis Jeanson, qui continuait courageusement sa vie clandestine en plein Paris, donna une conférence de presse où il expliqua ses principes et ses buts.

Puis ce fut en mai un nouveau scandale, la parution de deux ouvrages : *Le refus* et *Le déserteur*. Après le « réseau Jeanson », on découvrait le mouvement « Jeune Résistance », on apprenait qu'il y avait trois mille insoumis, que ce n'était pas des objecteurs de conscience non-violents, mais des militants sûrs d'œuvrer dans un but politique : pour eux, l'insoumission débouchait sur l'avenir : la paix, la démocratie socialiste, dont les journaux de gauche ne parlaient évidemment plus guère. La revue des réseaux « Vérités pour... » était imprimée et diffusée en plein Paris, tandis que les murs des boulevards se couvraient de papillons : « Jeune, les colonels font la guerre d'Algérie, toi tu meurs. Jeune Résistance. » Francis Jeanson publia « Notre Guerre », un bilan de son action politique, et il choisit symboliquement pour l'éditer les Editions de

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

Minuit, berceau de la résistance antinazie. A la même époque, on apprit l'arrestation de jeunes étudiants. Le scandale fut éclatant ; il eût pu l'être plus encore, et M. Michelet, garde des Sceaux, en eut des sueurs froides. Ce fut le moment, enfin, où l'U.N.E.F. renoua des relations avec l'U.G.E.M.A. officiellement dissoute.

Ce fut ainsi qu'en septembre 1960 la résistance française à la guerre d'Algérie apparut enfin définitivement sous une autre forme que celle de la protestation contre la violence et de la lutte contre les tortures. « Nous sommes de ceux qui n'acceptent pas seulement d'aider les Algériens lorsqu'ils sont torturés et humiliés », avait-on pu lire dans les Temps Modernes. La phase de la protestation était dépassée, une fraction de militants de la gauche dans toute la France, passant à l'action, affirmait enfin sa solidarité fondamentale avec la classe ouvrière algérienne.

Cette période de rentrée fut choisie par le pouvoir désireux de montrer quelques signes de son autorité pour juger les emprisonnés du « réseau ». On s'attendait à des explications morales et à un jugement rapide ; l'amalgame des accusés français et algériens donna lieu à un grand procès politique qui dura plus d'un mois, de la lignée du procès Dimitrov ou du procès de Fidel Castro après la Moncada. En même temps, la presse annonçait la découverte d'un nouveau réseau de soutien, preuve que la relève ne pouvait manquer, le « réseau Curiel », et révélait l'existence d'un mouvement anticolonialiste français en formation. Quelques jours plus tard, les journaux devaient recevoir cette plateforme du M.A.F.

Tel était donc le « climat » qu'il nous semblait nécessaire de rappeler. Melun avait fait s'écrouler tout espoir de négociation ; la guerre continuait, sanglante ; mais des Français avaient repris en main leur avenir, refusant de partir par milliers, acceptant d'aider fraternellement le peuple algérien. C'est cet état de choses que constata, en fait, simplement la « Déclaration sur le droit à l'insoumission ». Au moment où l'on jugeait les intellectuels du « réseau Jeanson », d'autres intellectuels ne voulurent pas s'en désolidariser devant l'opinion internationale et reconnurent solennellement que ceux-ci avaient eu le droit d'agir comme ils l'avaient fait. Il ne s'agissait pas même d'un engagement personnel ; pas davantage d'un appel général à l'engagement des autres, au nom de quelque « mission » dévolue aux intellectuels de guider le peuple (?), comme a voulu le faire croire M. Debré en réclamant des poursuites pour « incitation de militaires à la désobéissance » ; simplement, d'un geste public de respect, un acte de reconnaissance qui n'impliquait pas la moindre

LE DROIT A L'INSOUMISSION

participation. Ils reprenaient le thème du droit sacré à l'insurrection proclamé par le préambule de la Constitution de 1793 ; certains de ses rédacteurs ont fait remarquer que pour la première fois dans le monde, on ne réclamait plus seulement le droit du peuple à ne plus être opprimé, mais le droit du peuple à ne plus opprimer lui-même. Il y a probablement là un pas historique dans l'histoire de la conscience des peuples. Les déclarations des écrivains étrangers le soulignent bien. Mais il est trop tôt pour instaurer une recherche véritable sur ce thème de la philosophie du droit. Il serait impossible de le faire ouvertement puisque non seulement la diffusion du texte est interdite, mais toute réunion de plusieurs de ses signataires semble suspecte au point qu'elle leur vaut la perquisition et l'emprisonnement.

*
* *

Aussi bien le véritable dossier du « droit à l'insoumission » reste-t-il à ouvrir ; nous n'avons absolument pas la prétention d'avoir publié ici une œuvre définitive, ni même un véritable bilan. Les conditions ne sont pas du tout adéquates — nous l'avons dit — pour un tel travail collectif. Le but de cette brochure est donc seulement d'essayer de renseigner l'opinion. Encore que nous ne nous fassions pas beaucoup d'illusions sur les possibilités de diffusion — nous avons pensé qu'il était bon de faire le point des diverses thèses : les Français ont eu le loisir de lire des centaines de colonnes dans toute la presse sur ce que l'on a appelé suivant les cas « Appel à l'insoumission », « Déclaration en faveur de l'insoumission », « Manifeste pour l'insoumission et l'aide au F.L.N. » ; mais nulle part, sauf dans trois périodiques dont Vérité-Liberté, d'ailleurs saisi, ils n'ont pu en connaître le texte. C'est ainsi que chez nous l'information est faite. Bien plus, une fois encore on vit fleurir dans la presse le mensonge naïf et la déformation systématique. Cela n'a pas empêché les prises de position de tous bords de se multiplier avec l'inimitable assurance que donne l'ignorance complète. Mais, à aucun moment, une discussion valable n'a pu s'instaurer. C'est donc le bilan de cette « affaire » que nous présentons, dans l'espoir qu'enfin une leçon puisse se dégager de cette confrontation.

Nous avons dans ce but essayé de lui enlever le plus possible de son caractère anecdotique. Nous n'avons pas cité le détail des inculpations ; pas davantage le détail

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

de ceux des 121 qui ont demandé à être inculpés, quitte à protester fermement contre leur inculpation, s'ils parvenaient à l'être suivant une logique évidemment un peu déroutante pour l'opinion non avertie. Nous n'avons pas jugé nécessaire non plus de préciser certaines lignes de clivage qui se manifestent au sein même des signataires : la lecture de certaines déclarations les rend suffisamment visibles, et encore n'avons-nous retenu parmi celles-ci que les explications sur le fond — évitant les justifications...

*
* * *

Précisons encore une fois que ce travail n'a rien de collectif. L'éditeur entend en prendre la seule responsabilité. Les 121 ne sont même pas au courant de sa parution, à plus forte raison les auteurs des articles divers qui succèdent. Il est probable qu'en d'autres temps, en d'autres pays cela puisse paraître scandaleux. Mais nous sommes ici en France, au pays d'une police politique toute-puissante, et c'est assez dire que la mise au courant de chacun était une utopie.

En attendant que les 121 eux-mêmes reprennent quelque jour la plume avec beaucoup d'autres pour définir tous ensemble d'une manière précise et critique toutes les données et toutes les perspectives du « droit à l'insoumission », en « dépassant les circonstances » pour reprendre les termes mêmes de la déclaration, nous avons décidé qu'il était malgré tout urgent, si jamais devait avoir lieu leur procès, que l'on tente de porter à la connaissance du public cette mise au point, même provisoire.

François MASPERO.

1^{er} janvier 1961.

LA DECLARATION

DECLARATION
SUR LE DROIT A L'INSOUMISSION
DANS LA GUERRE D'ALGERIE

Un mouvement très important se développe en France, et il est nécessaire que l'opinion française et internationale en soit mieux informée, au moment où le nouveau tournant de la guerre d'Algérie doit nous conduire à voir, non à oublier, la profondeur de la crise qui s'est ouverte il y a six ans.

De plus en plus nombreux, des Français sont poursuivis, emprisonnés, condamnés, pour s'être refusés à participer à cette guerre ou pour être venus en aide aux combattants algériens. Dénaturées par leurs adversaires, mais aussi édulcorées par ceux-là mêmes qui auraient le devoir de les défendre, leurs raisons restent généralement incomprises. Il est pourtant insuffisant de dire que cette résistance aux pouvoirs publics est respectable. Protestation d'hommes atteints dans leur *honneur* et dans la juste idée qu'ils se font de la vérité, elle a une signification qui dépasse les circonstances dans lesquelles elle s'est affirmée et qu'il importe de ressaisir, quelle que soit l'issue des événements.

Pour les Algériens, la lutte, poursuivie, soit par des moyens militaires, soit par des moyens diplomatiques, ne comporte aucune équivoque. C'est une guerre d'indépendance nationale. Mais, pour les Français, quelle en est la nature ? Ce n'est pas une guerre étrangère. Jamais le territoire de la France n'a été menacé. Il y a plus : elle est

menée contre des hommes que l'Etat affecte de considérer comme Français, mais qui eux, luttent précisément pour cesser de l'être. Il ne suffirait même pas de dire qu'il s'agit d'une guerre de conquête, guerre impérialiste, accompagnée par surcroît de racisme. Il y a de cela dans toute guerre, et l'équivoque persiste.

En fait, par une décision qui constituait un abus fondamental, l'Etat a d'abord mobilisé des classes entières de citoyens à seule fin d'accomplir ce qu'il désignait lui-même comme une besogne de police contre une population opprimée, laquelle ne s'est révoltée que par un souci de dignité élémentaire, puisqu'elle exige d'être enfin reconnue comme communauté indépendante.

Ni guerre de conquête, ni guerre de « défense nationale », ni guerre civile, la guerre d'Algérie est peu à peu devenue une action propre à l'armée et à une caste qui refusent de céder devant un soulèvement dont même le pouvoir civil, se rendant compte de l'effondrement général des empires coloniaux, semble prêt à reconnaître le sens.

C'est, aujourd'hui, principalement la volonté de l'armée qui entretient ce combat criminel et absurde, et cette armée, par le rôle politique que plusieurs de ses hauts représentants lui font jouer, agissant parfois ouvertement et violemment en dehors de toute légalité, trahissant les fins que l'ensemble du pays lui confie, compromet et risque de pervertir la nation même, en forçant les citoyens sous ses ordres à se faire les complices d'une action factieuse et avilissante. Faut-il rappeler que, quinze ans après la destruction de l'ordre hitlérien, le militarisme français, par suite des exigences d'une telle guerre, est parvenu à restaurer la torture et à en faire à nouveau comme une institution en Europe ?

C'est dans ces conditions que beaucoup de

LA DECLARATION

Français en sont venus à remettre en cause le sens de valeurs et d'obligations traditionnelles. Qu'est-ce que le civisme, lorsque, dans certaines circonstances, il devient soumission honteuse ? N'y a-t-il pas des cas où le refus est un devoir sacré, où la « trahison » signifie le respect courageux du vrai ? Et lorsque, par la volonté de ceux qui l'utilisent comme instrument de domination raciste ou idéologique, l'armée s'affirme en état de révolte ouverte ou latente contre les institutions démocratiques, la révolte contre l'armée ne prend-elle pas un sens nouveau ?

Le cas de conscience s'est trouvé posé dès le début de la guerre. Celle-ci se prolongeant, il est normal que ce cas de conscience se soit résolu concrètement par des actes toujours plus nombreux d'insoumission, de désertion, aussi bien que de protection et d'aide aux combattants algériens. Mouvements libres qui se sont développés en marge de tous les partis officiels, sans leur aide et, à la fin, malgré leur désaveu. Encore une fois, en dehors des cadres et des mots d'ordre pré-établis, *une résistance* est née, par une prise de conscience spontanée, cherchant et inventant des formes d'action et des moyens de lutte en rapport avec une situation nouvelle dont les groupements politiques et les journaux d'opinion se sont entendus, soit par inertie ou timidité doctrinale, soit par préjugés nationalistes ou moraux, à ne pas reconnaître le sens et les exigences véritables.

Les soussignés, considérant que chacun doit se prononcer sur des actes qu'il est désormais impossible de présenter comme des faits divers de l'aventure individuelle ; considérant qu'eux-mêmes, à leur place et selon leurs moyens, ont le devoir d'intervenir, non pas pour donner des conseils aux hommes qui ont à se décider personnellement face à des problèmes aussi graves, mais

LE DROIT A L'INSOUMISSION

pour demander à ceux qui les jugent de ne pas se laisser prendre à l'équivoque des mots et des valeurs, déclarent :

— *Nous respectons et jugeons justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien.*

— *Nous respectons et jugeons justifiée la conduite des Français qui estiment de leur devoir d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français.*

— *La cause du peuple algérien, qui contribue de façon décisive à ruiner le système colonial, est la cause de tous les hommes libres.*

Arthur ADAMOV — Robert ANTELME — Georges AUCLAIR — Jean BABY — Hélène BALFET — Marc BARBUT — Robert BARRAT — Simone de BEAUVOIR — Jean-Louis BEDOUIN — Marc BEIGBEDER — Robert BENAYOUN — Maurice BLANCHOT — Roger BLIN — Arsène BONNAFOUS-MURAT — Geneviève BONNEFOI — Raymond BORDE — Jean-Louis BORY — Jacques-Laurent BOST — Pierre BOULEZ — Vincent BOUNOURE — André BRETON — Guy CABANEL — Georges CONDAMINAS — Alain CUNY — Dr. Jean DALSACE — Jean CZARNECKI — Adrien DAX — Hubert DAMISCH — Bernard DORT — Jean DOUASSOT — Simone DREYFUS — Marguerite DURAS — Yves ELLETUET — Dominique ELUARD — Charles ESTIENNE — Louis-René des FORETS — Dr. Théodore FRAENKEL — André FRENAUD — Jacques GERNET — Edouard GLISSANT — Anne GUERIN — Daniel GUERIN — Jacques HOWLETT — Edouard JAGUER — Pierre JAOUEN — Gérard JARLOT — Robert JAULIN — Alain JOUBERT — Henri KREA — Robert LAGARDE — Monique LANGE — Claude LANZMANN — Robert LAPOUJADE — Henri LEFEBVRE — Gérard LEGRAND — Michel LEIRIS — Paul LEVY — Jérôme LINDON — Eric LOSFELD — Robert LOUZON — Olivier de MAGNY — Florence MALRAUX — André

LA DECLARATION

MANDOUZE — Maud MANNONI — Jean MARTIN —
Renée MARCEL-MARTINET — Jean-Daniel MARTINET
— Andrée MARTY-CAPGRAS — Dionys MASCOLO —
François MASPERO — André MASSON — Pierre de
MASSOT — Jean-Jacques MAYOUX — Jehan MAYOUX —
Théodore MONOD — Marie MOSCOVICI — Georges
MOUNIN — Maurice NADEAU — Georges NAVEL —
Claude OLLIER — Hélène PARMELIN — Marcel PEJU
— José PIERRE — André PIEYRE de MANDIARGUES —
Edouard PIGNON — Bernard PINGAUD — Maurice PONS
— J.-B. PONTALIS — Jean POUILLON — Denise
RENE — Alain RESNAIS — Jean-François REVEL
— Alain ROBBE-GRILLET — Christiane ROCHE-
FORT — Jacques-François ROLLAND — Alfred ROSMER
— Gilbert ROUGET — Claude ROY — Marc SAINT-
SAENS — Nathalie SARRAUTE — Jean-Paul SARTRE
— Renée SAUREL — Claude SAUTET — Jean SCHUS-
TER — Robert SCIPION — Louis SEGUIN — Geneviève
SERREAU — Simone SIGNORET — Jean-Claude SIL-
BERMANN — Claude SIMON — SINE — René de SOLIER
— D. de la SOUCHERE — Jean THIERCELIN — Dr René
TZANCK — VERCORS — J.-P. VERNANT — Pierre
VIDAL-NAQUET — J.-P. VIELFAURE — Claude VISEUX
— YLIPE — René ZAZZO.

Ont joint leur signature par la suite (1) :

Pierre ASSO — Michel ARNAUD — Michel BUTOR —
Michel CANDIE — Michel CROUZE — François
CHATELET — Jean DELMAS — Danièle DELORME —
Jacques DONIOL-VALCROZE — René DUMONT — Fran-
çoise d'EAUBONNE — Jean-Louis FAURE — Jean-Paul
FAURE — Dominique FERNANDEZ — Jean FERRY —
Christiane GREMILLON — Pierre KAST — Serge
LAFAURIE — René LEIBOWITZ — Andrée MICHEL
— Claude OLLIER — Jacques PANIGEL — Jean-
Charles PICHON — Roger PICAULT — Madeleine
REBEYRIOUX — Paul REBEYROLLE — Paul REVEL
— Evelyne REY — Maxime RODINSON — Françoise
SAGAN — Jean-Jacques SALOMON — Catherine
SAUVAGE — TIM — Andrée TOURNES — Gene-
viève TREMOUILLE — François TRUFFAUT —

(1) Dans l'ordre approximatif de la publication des nouvelles signatures.

LE DROIT A L'INSOUMISSION

Tristan TZARA — Anne-Marie de VILAINE — Charles VILDRAC — François WAHL — Yves BERGER — ES CARO — Simone COLLINET — Anatole DAUMANN — Marcel DEGLIANNE — René DUMONT — Bernard FRANK — Georges LIMBOUR — Pierre LOIZEAU — Clara MALRAUX — M.-T. MAUGIS — Gilles MAYOUX — Gustave MONOD — MARC'O — Lucien SCHELER — Laurent SCHWARTZ — Paul-Louis THIRARD — Laurent TERZIEFF — Roger TAILLEUR — André SCHWARZ-BART — André RAYMOND — Léon SCHIRMANN — Daniel LACOMBE — Robert MOREL — Le Pasteur André L. LOEVEN — Jacques DANOS — Georges RINO — Robert POSTEC — Geneviève DORMANN — Simone MINGUET — Jean-Clarence LAMBERT — Hubert GONNET — Bernard FRANCK — Lucien SCHELER — Denis BERGER — Michèle BERNSTEIN — Dr BLOCH-LAROQUE — Hélène BOUGOUIN — Hector BOULARD — Jean BOULIER — Gabriel BOUNOURE — Marc BOUSSAC — Pierre CHALEIX — Marilène CHAVARDES — Gérard CHIMENES — Guy E. DEBORD — Jean DEGOTTEX — Ginette DELMAS — Dr Paul DENAIS — Solange DEYON — Françoise DIOT — Michel DORSDAY — Geo DUPIN — Jacques EHRMANN — Raymond FICHELET — Jean FREUSTIE — Anne GIANNINI — Christiane GRANGE — Bertrand HEMMERDINGER — Claude HEYMANN — Geneviève HUET — Maurice JARDOT — Alain JOUFFROY — André S. LABARTHE — Jacqueline LAMBA — Marie-Hélène LATRILHE — Jean LATTES — Jean-Jacques LEBEL — Michel LEQUENNE — Philippe LEVY — Jacqueline de MALEPRADE — Claude MANCERON — Jacqueline MARCHAND — Marcel PENNETIER — Annette PER RAULT — René ROGNON — Albert ROUX — Jacques SAUTES — Jacqueline SOLA — Claude TARNAUD — Dr TEURTROY — Patrick ANDRIVET — Dr Jean FRAISSEX — Paul REVEL.

DEUX MOIS DE GUERRE
NOTE

II

DEUX MOIS DE GUERRE

Chronologie de la « Déclaration »

NOTE

Cette « chronologie » de la Déclaration des 121 appelle les précisions suivantes :

— Ces deux mois recouvrent à peu près la période au cours de laquelle le juge Pérez a inculpé et réinculpé ceux que son flair lui a désignés comme les principaux responsables de la Déclaration. Il nous a semblé inutile, une fois cette précision donnée, de rappeler chaque jour fastidieusement le détail de ces inculpations.

— Cette chronologie doit être replacée dans le contexte d'une guerre réelle, dure et acharnée, malgré les déclarations lénifiantes des services d'information français, et dans celui d'une répression de plus en plus accrue contre toute opposition, active ou simplement parlée.

S'il faut donc rappeler certains grands événements : les déclarations respectives des représentants des gouvernements français et algérien, l'inscription de l'affaire algérienne à l'O.N.U., etc... il faut aussi également rappeler les hécatombes quotidiennes, ainsi que la manifestation quotidienne de l'hostilité de la masse française contre la guerre coloniale : hostilité marquée par des « prises de position » officielles, mais aussi souvent par une solidarité plus active et plus discrète avec la classe ouvrière algérienne, que seuls arrestations et procès mettent parfois au grand jour. C'est ce qui a été fait, de façon incomplète et allusive d'ailleurs, puisque uniquement à l'aide de la « presse » française.

DEUX MOIS DE GUERRE...

5 sept. — Conférence de presse du Général de Gaulle :
« *Tant qu'on donne la parole au couteau on ne peut pas parler politique* ».

— Un entrefilet dans *Le Monde* apprend que 121 écrivains et artistes ont signé une déclaration sur « Le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie ».

- Bourguiba : projet de fusion organique avec le G.P.R.A.
- Un commando de l'A.L.N. lance un raid sur Affreville.
- Embuscade contre un élément de la Légion à Chenoua. Un sous-officier tué.
- Grenade à Alger.
- Arrestation d'un Maire européen d'Oranie pour « aide à la rébellion ».

6 sept. — Ouverture du « Procès Jeanson ». Querelle de procédure à propos de l'interprète.

19 Français comparaissent aux côtés de 6 Algériens. Pour les Algériens, militants de la Fédération de France du F.L.N., la situation est claire : ils récusent la compétence d'une juridiction française. Pour les Français, il s'agit de justifier l'action qu'ils ont menée dans le cadre du « réseau » dirigé à l'époque de leur arrestation par Francis Jeanson — réseau qui n'en continue pas moins à l'heure actuelle à fonctionner activement : soutien aux militants du F.L.N. (hébergement, transports, etc.) et aux insoumis français : toutes choses qui sont clairement évoquées dans la Déclaration des « 121 ».

- La presse commente le projet gouvernemental de porter le début du service militaire à l'âge de 18 ans.
- A Lyon, condamnation à un an de prison de Jean Crespi, militant de *Jeune Résistance*, déserteur.
- Attentats à Freneda.
- Grenade à Bône.
- Grenade à Sidi-Bel-Abbès.

7 sept. — On annonce que les premiers signataires sont entendus par la police, à domicile. Ouverture en effet d'une information contre X par le Parquet de la Seine pour « provocation à l'insoumission et à la désertion » ; cette information est confiée au

LE DROIT A L'INSOUMISSION

juge Pérez. A ce jour, à part les quelques lignes du *Monde*, la presse entière ignore encore la « Déclaration ».

— Trois condamnations à mort au Tribunal militaire d'Alger.

8 sept. — Premières déclarations des signataires dans *Paris-Presse*, qui titre à la une : « *Jean-Paul Sartre, Simone Signoret et cent autres risquent cinq ans de prison...* » Claude Roy : « *Le Manifeste exprime clairement ce qu'il veut dire. Je n'ai rien à ajouter.* » J. Lindon : « *Je préférerais mille fois voir mon fils déserteur que tortionnaire.* »

— L'A.F.P. annonce : soixante-sept Algériens faits prisonniers en 48 heures ; 60 tués dans les secteurs de Collo et d'Aumale.

— Attentat à Orléansville.

— Harcèlement près de Blida.

— Deux condamnations à mort au Tribunal militaire de Lyon.

9 sept. — Divers journaux commentent l'ouverture de l'information judiciaire. Le Parti Communiste, par l'intermédiaire de *l'Humanité*, déclare que « *les communistes ont de la paix une conception différente* » tout en rappelant qu'ils « *sont pour la libération, l'acquiescement ou le non-lieu des hommes et des femmes emprisonnés, traduits devant les tribunaux ou inculpés pour avoir, à leur façon, pris part à la lutte pour la paix* ».

— Qui sont les « 121 » demande *Paris-Presse* ?

« — *Des surréalistes, donc au-dessus des réalités du monde, et des existentialistes, donc attachant tout son prix à leur propre existence...* »

— Bataille de procédure au procès Jeanson.

— Embuscade près de Reghaia : 2 militaires français tués, 7 blessés.

— Important engagement dans les Aurès près de Kenchela. L'A.F.P. annonce 50 Algériens tués.

— Le Ministre des Armées annonce « 480 rebelles hors de combat en une semaine ».

— Un enfant musulman saute avec la bombe qu'il transportait.

— Grenade à Bougie.

— Opération à Wagram, près de Bougie : nombreux Algériens tués, dont — dit l'A.F.P. — trois responsables locaux du F.L.N.

10 sept. — Premier « contre-manifeste » par le *Mouvement National d'Action Civique*.

LES « CAHIERS LIBRES »

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

*(Déclaration Universelle
des Droits de l'Homme,
Article 19).*

dans la même collection

P. NENNI	La guerre d'Espagne	1-2
F. FANON	L'an V de la Révolution algérienne (nouvelle édition augmentée)	3
G. SUFFERT	Les Catholiques et la Gauche	4
J. BABY	Critique de base	5-6
M. MASCHINO	Le Refus	7
P. NIZAN	Aden Arabie, préface de J.-P. Sartre	8
G. BOFFA	Le grand Tournant	9-10
Officiers en Algérie, postface de Robert Barrat		11
P. NENNI	Vingt ans de fascismes	12-13

à paraître

Fidel Castro parle... (les bases de la Révolution cubaine)		
Th. OPPERMAN	Le problème algérien	
E. COPFERMAN	Problèmes de la jeunesse française	
J. VERGÈS	Défense politique	

dans « les textes à l'appui »

J. JAURÈS	Les origines du Socialisme allemand	
P. NIZAN	Les chiens de garde	
JOMO KENYATTA	Au pied du mont Kenya préface de G. Balandier	

dans la collection « Voix »

H. BOUHAZER	Des voix dans la Casbah	
-------------	-------------------------	--



François Maspero éditeur, 40, rue Saint-Séverin, Paris-5^e

7,80 NF + T.L.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

